

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 12 novembre 2018, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Edith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière, Mme Caroline Nadeau, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 393-11-18

Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 394-11-18

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Mot du conseil municipal

Règlements

7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 831-18 - *Règlement régissant la garde des animaux domestiques, remplaçant et abrogeant le Règlement 571-08*
8. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 832-18 - *Règlement encadrant l'usage du cannabis*
9. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 833-18 - *Règlement modifiant le Règlement 801-17 relatif à des travaux en immobilisations pour des travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)*

Finances

10. Affectation au Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$*
11. Affectation au fonds de roulement

Urbanisme

12. Demande de PIIA - 7, rue des Deux-Rapides (construction en bande de protection d'une forte pente et diminution de la norme d'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux)
13. Demande de PIIA - 475, avenue Sainte-Brigitte (transformation en zone mixte)

Approvisionnement

14. Mandat au *Centre de services partagés du Québec* pour la vente aux enchères de divers équipements
15. Adjudication de contrat à *Équipements Lourds Papineau* pour l'acquisition d'un camion et ses équipements de déneigement
16. Adjudication de contrat à *Ogé* pour le suivi de l'aquifère des puits
17. Adjudication de contrat à *Mallette* pour des services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2018, 2019 et 2020
18. Adjudication de contrat à *Raymond Chabot Grant Thornton* pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable
19. Adjudication de contrat à *Les Mains Vertes du paysage inc.* pour des travaux de réfection de ponceau et de correction de talus
20. Adjudication de contrat à *GBi* pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, la mise aux normes de l'instrumentation et la surveillance des travaux de réfection d'un bâtiment de réservoir d'eau potable

Travaux publics

21. Acceptation finale des travaux de l'intersection Monardes-Saphirs et libération de la retenue contractuelle à *Charles-Auguste-Fortier inc.*
22. Directive de paiement n°1 - Dragage du lac Goudreault

Loisirs

23. Reconnaissance de l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif

Ressources humaines

24. Embauche de Mme Noémie Landry à titre de surveillante apparitrice, régulier, à temps partiel
25. Embauche de Mme Émilie Parent à titre de surveillante apparitrice, régulier, à temps partiel

Autorisation de signature

26. Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Jacques-Cartier pour la Fête de Noël
27. Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
28. Autorisation de signature – Addenda concernant l'entente relative à l'autorisation pour l'exécution de travaux, la fixation d'une indemnité et la confirmation d'une servitude
29. Autorisation de signature – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source
30. Avis d'intention - Ajout d'une clôture de type architecturale dans le cadre de la réfection du pont situé sur l'avenue Sainte-Brigitte, secteur village

Période de questions

31. Période de questions

Dispositions finales

32. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 395-11-18 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 **Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.**

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. 396-11-18 ADOPTION DES COMPTES **Adoption des comptes** **Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 8 novembre 2018, d'une somme de 626 777,19 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2018	
9305-5937	500.00 \$
Action Sentiers Lavallois	4 050.00 \$
Action Sentiers Lavallois	5 279.40 \$
AIM Éco-Centre	433.46 \$
Air liquide Canada inc.	232.40 \$
Allen entrepreneur général inc.	1 369.35 \$
Ambulance St-Jean	750.00 \$
Annie-Marie Luneau	170.00 \$
Aréo-Feu Itée	1 254.20 \$
ARPO Groupe Conseil	3 515.94 \$
Asphalte Lagacé Ltée	2 119.61 \$
Association des camps du Qc.	298.94 \$
Association sportive de Ste-Brigitte-de-Laval	2 100.00 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	373.80 \$
Audrey Davy	168.97 \$
Audrey Girard	74.00 \$

Banque Nationale du Canada/ Centre de traitements des prêts	720.24 \$
Batteries Expert	15.53 \$
Bell Canada	1 054.14 \$
Bell Mobilité Cellulaire	906.35 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68.53 \$
Béton sur mesure inc.	600.16 \$
BZ INC.	(859.33) \$
C.A.F. Fortier excavation	11 928.28 \$
C.C.A.P.	211.44 \$
C.O.M.A.Q.	- \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	7 083.11 \$
Campus Notre Dame de Foy	7 245.83 \$
Canac	1 368.60 \$
Capitale Hydraulique	182.39 \$
Carl Paradis	762.46 \$
Carlos Vasquez	400.00 \$
Carole Bélanger	580.00 \$
Carrières Québec Inc	2 174.76 \$
Cedirik Sumarah	855.78 \$
Cintas Canada Limitée	661.47 \$
Claude St-Hilaire	1 965.18 \$
Climpro	659.39 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	3 150.00 \$
CONFIAN	910.78 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce	12 088.22 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
Construction S.R.B. scc	292.96 \$
Côté Fleury	960.81 \$
CTM Centre de Téléphonie Mobile	6 059.85 \$
CUMMINS EST DU CANADA INC.	34.58 \$
Dan électrique	206.96 \$
Danny Perron	580.00 \$
Desharnais centre du camion	8 930.91 \$
Deveau, Gagné, Lefebvre, Tremblay & Associés	3 004.71 \$
Dicom Express	186.32 \$
Distribution Michael Prévost	501.30 \$
Drolet ressort inc.	833.17 \$
Du-So pièces d'auto inc.	251.99 \$
Éco-vert entretien paysager inc	6 744.00 \$
Employé # 226	60.72 \$
Employé # 232	34.74 \$
Employé # 267	8.02 \$
Employé # 274	20.00 \$
Employé # 336	238.63 \$
Employé # 337	159.51 \$
Employé # 433	58.08 \$
Employé # 445	29.04 \$
Employé # 567	57.50 \$
Employé # 619	25.35 \$
Employé # 622	34.49 \$
Employé # 657	160.91 \$
Employé # 78	158.40 \$
EMRN inc.	236.95 \$
Énergie Valero inc.	4 226.02 \$
ENIPSO - Évaluation du service à la clientèle	2 083.93 \$
Équipement St-Vallier Inc	101.18 \$
Fonds d'information sur le territoire	108.00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 846.99 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149.76 \$
Garda World	262.16 \$
GBI experts-conseils inc.	21 981.79 \$
Groupe Brunet	3 644.71 \$
Groupe Conseil CHG	22 052.21 \$
Groupe CT	247.10 \$
Groupe Négotel inc.	505.42 \$
GSI Environnement	441.68 \$
Herbanatur	2 299.50 \$
Hydro Québec	32 080.93 \$
IGA 8162	533.65 \$
Industrielle Alliance 02579	38 625.77 \$
Interconnexions LD	175.91 \$
Jean Deslauriers	780.03 \$
Joan Matheson CPA inc	486.92 \$

Joanie Guénard	80.00 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	129.35 \$
Journal Le Lavalois	100.00 \$
Karine Bilodeau	500.00 \$
Karl Giroux	25.00 \$
Laboratoire Environex	246.32 \$
Lavery, De Billy	1 770.74 \$
Le Club de Soccer SBDL	6 783.00 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	959.94 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos	116.63 \$
Les équipements L.A.V.	447.25 \$
Les huiles Desroches inc.	192.01 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	171.31 \$
Les Pétroles Irving inc.	4 713.52 \$
Les produits Opti-max inc.	67.69 \$
Linde Canada limité 15687	337.47 \$
Lise Simoneau	50.00 \$
Location Salvias	82.78 \$
Location Sauvageau	4 550.00 \$
Louis Hamel enr.	830.40 \$
Lubrification Québec inc.	45.75 \$
MRC de la Jacques-Cartier	22 124.85 \$
Machinerie Landry & Fils	2 150.03 \$
Macpek Inc	3 999.42 \$
Marcel Dallaire	12 000.00 \$
Marie-Ève Thomassin	580.00 \$
Marilyne Lauzon	580.00 \$
Meridian OneCap	1 191.62 \$
Michel Larouche, consultant RH Inc.	2 023.56 \$
Ministre du Revenu du Québec	69 692.65 \$
Municipalité de Lac Beauport	3 202.67 \$
Murray Promotions	739.94 \$
Musée Royal 22e Régiment	(34.45) \$
Myriam Lemieux	147.32 \$
NAPA pièces d'autos	337.97 \$
Nordikeau inc.	1 465.93 \$
Norton Rose Fulbright Canada	17 238.05 \$
Patrick Beaumont	1 023.17 \$
Pause café Soleil	159.41 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	33.62 \$
Plongée Capitale	72.43 \$
RaySource	6 651.30 \$
Receveur Général du Canada	29 634.85 \$
Refuge éthique de l'Arrière-Pays	1 598.77 \$
Renaud-Bray	1 608.06 \$
René Ampleman	335.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	11 543.08 \$
S.T.P. inc	126.47 \$
Sabrina Racine	580.00 \$
Sané solutions	1 034.78 \$
Sani John Inc.	572.55 \$
Sani Orléans inc.	10 984.20 \$
Sani-Terre Environnement inc.	26 849.75 \$
SCFP	1 493.50 \$
SCFP - Section locale 5187	1 019.28 \$
Séminaire de Québec	409.20 \$
Shell Canada Products	3 097.42 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	16.00 \$
Société protectrice des animaux de Québec	3 686.54 \$
Société québécoise d'information juridique	35.36 \$
Solotech Québec inc.	787.58 \$
Solutia Télécom	87.94 \$
Sotraco inc.	75 692.65 \$
S-Pace signalétique inc	873.81 \$
Terrassement GMC inc	632.36 \$
Toromont Cat (Québec)	2 053.10 \$
Toshiba	44.80 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	420.58 \$
Union des municipalités du Québec	49.54 \$
Vallière Excavation enr.	919.61 \$
Vigil Sécurité inc. Logitech Plus	1 034.77 \$
Ville de Québec	34 451.61 \$
Visa Desjardins	1 745.97 \$

Viviane Denis-Ducharme	200.00 \$
Voltec Ltée	1 436.74 \$
VPZ Beauport	1 822.31 \$
W. Côté et fils Ltée	393.42 \$
Total des effets présentés au conseil du 12 novembre 2018	626 777.19 \$

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 397-11-18 Suivi des correspondances

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

6. 398-11-18 Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

RÈGLEMENTS

7. 399-11-18 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 831-18 - Règlement régissant la garde des animaux domestiques, remplaçant et abrogeant le Règlement 571-08

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement remplaçant et abrogeant le Règlement 571-08 régissant la garde des animaux domestiques. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement vise notamment à encadrer la garde des animaux domestiques, tels que les chats, les chiens et les poules, et à augmenter le nombre d'animaux domestiques permis par unité de logement.

8. 400-11-18 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 832-18 - Règlement encadrant l'usage du cannabis

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement encadrant l'usage du cannabis sur le territoire. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement vise à encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la Ville en prohibant, notamment, la consommation de cannabis fumé dans tous les endroits publics de la Ville comme les trottoirs, les parcs et les stationnements.

9. 401-11-18 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 833-18 - Règlement modifiant le Règlement 801-17 relatif à des travaux en immobilisations pour des travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 801-17 relatif à des travaux en immobilisations pour des travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ). Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement vise à modifier le bassin de taxation pour affecter l'ensemble des immeubles du territoire et modifier la liste des travaux réalisés.

FINANCES

10. 402-11-18 Affectation du Règlement 826-18 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$

Considérant que le Service des travaux publics souhaite remplacer l'un de ses camions de type « véhicule utilitaire sport (VUS) »;

Considérant que des demandes de prix sont en cours :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser l'achat d'un camion de type « véhicule utilitaire sport (VUS) », pour un montant maximal de 24 900 \$, conformément à la réglementation en vigueur;
- De financer cette acquisition à même le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. 403-11-18 Affectation au fonds de roulement

Considérant que la Ville souhaite acquérir divers équipements nécessaires au bon fonctionnement de la Ville;

Considérant que les projets énumérés ci-dessous doivent être financés à partir du fonds de roulement :

PETITES IMMOBILISATIONS	COÛT	PÉRIODE AMORTISSEMENT
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Acquisition du logiciel Première ligne	15 800 \$	5 ans
Acquisition de boyaux	13 500 \$	5 ans
Acquisition d'une laveuse pour les habits de combat	15 000 \$	8 ans
Remorque pour le programme PLIU	14 800 \$	5 ans
	59 100 \$	

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des finances et trésorière :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'autoriser le financement des projets à même le fonds de roulement, pour un virement de 59 100 \$, pour l'acquisition de divers équipements, tel que décrit au tableau ci-dessus;
- Que les remboursements au fonds de roulement soient conformes à la période d'amortissement ci-haut décrite pour chaque acquisition;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

URBANISME

12. 404-11-18 Demande de PIIA - 7, rue des Deux-Rapides (construction en bande de protection d'une forte pente et diminution de la norme d'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux)

Considérant qu'une demande de PIIA n° 2018-0037, pour l'agrandissement d'une résidence située dans la bande de protection de forte pente et à l'intérieur de la distance d'éloignement d'un cours d'eau, a été déposée le 11 octobre 2018, pour le 7, rue des Deux-Rapides;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)* découlant du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'article 5.1.13 du RCI s'applique dans le cas présent, soit, une construction en bande de protection d'une forte pente;

Considérant que l'article 5.1.15 du RCI s'applique dans le cas présent, soit, une construction à l'intérieur de la distance d'éloignement d'un cours d'eau;

Considérant que la demande de PIIA n° 2018-0037 a été présentée au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le 16 octobre 2018;

Considérant que le CCU juge que tous les objectifs et critères sont respectés et recommande d'accepter favorablement la demande de PIIA:

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n° 2018-0037, pour l'agrandissement d'une résidence située dans la bande de protection de forte pente et à l'intérieur de la distance d'éloignement d'un cours d'eau, au 7, rue des Deux-Rapides, conformément aux documents soumis au CCU le 11 septembre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 405-11-18 Demande de PIIA – 475, avenue Sainte-Brigitte (transformation en zone mixte)

Considérant qu'une demande de PIIA n° 2018-0036, pour la transformation d'un bâtiment non résidentiel, a été déposée le 3 octobre 2018, pour le 475, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal dont les modifications apportées sont visibles de l'extérieur, en zone autre qu'habitation, soit en zone mixte (M-6) et qu'elle est, par conséquent, assujettie aux normes relatives au chapitre 8 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que le propriétaire souhaite retirer une porte de garage pour y installer une porte piétonnière et une fenêtre;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) juge que tous les objectifs et critères sont respectés;

Considérant la recommandation favorable du CCU d'accepter la demande de PIIA n° 2018-0036, conformément aux documents soumis le 16 octobre 2018 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA n° 2018-0036, pour la transformation d'un bâtiment non résidentiel situé en zone mixte M-6, soit au 475, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 16 octobre 2018;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENTS

14. 406-11-18 Mandat au Centre de services partagés du Québec pour la vente aux enchères de divers équipements

Considérant que la Ville souhaite se départir d'une camionnette (Ford Escape 2008) et de divers petits équipements;

Considérant que le Centre de services partagés du Québec peut vendre aux enchères ces équipements;

Considérant que la Ville souhaite mandater le Centre de services partagés du Québec pour la vente de la camionnette Ford Escape 2008 et de divers petits équipements :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- De mandater le *Centre de services partagés du Québec* pour la vente aux enchères d'une camionnette Ford Escape 2008 et de divers petits équipements;
- D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau, à signer les documents en lien avec cette vente;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 407-11-18 Adjudication de contrat à Équipements Lourds Papineau pour l'acquisition d'un camion et ses équipements de déneigement

Considérant que la Ville doit procéder à l'achat d'un camion six (6) roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement pour le Service des travaux publics;

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2018-06 a été lancé le 31 août 2018 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 septembre 2018;

Considérant que seul *Équipements Lourds Papineau* a déposé une soumission :

SOUSSIONNAIRE	SOUS-TOTAL DU CAMION NEUF ET SES ÉQUIPEMENTS	VALEUR OFFERTE - CAMION DE LA VILLE À ÉCHANGER	TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	CONFORMITÉ
<i>Équipements Lourds Papineau</i>	298 990,00\$	30 000,00\$	268 990,00\$	Oui

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Équipements Lourds Papineau* pour l'acquisition d'un camion six (6) roues, 4 x 4 et ses équipements de déneigement, pour un montant de 298 990,00 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis et au bordereau de soumission de l'appel d'offres SBDL2018-06;
- De vendre à *Équipements Lourds Papineau* le camion de déneigement de marque International, Paystar 5600, 2009, pour un montant de 30 000 \$, avant les taxes applicables;
- Que le présent contrat soit financé à même le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 408-11-18 Adjudication de contrat à Ogéo pour le suivi de l'aquifère des puits

Considérant que la Ville doit procéder au renouvellement de son contrat pour le suivi de l'aquifère des puits SBL-4 et SBL-5, pour une durée de trois (3) ans;

Considérant que l'appel d'offres sur invitation INV2018-10 a été lancé le 18 octobre 2018 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 novembre 2018;

Considérant les résultats des soumissions reçues et la conformité de celles-ci :

SOUSSIONNAIRES	SOUS-TOTAL - CONTRAT DE 3 ANS	CONFORMITÉ
<i>Ogéo</i>	11 115 \$	Oui
<i>Akifer</i>	21 200\$	Oui
<i>LNA</i>	27 700\$	Oui

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique en gestion contractuelle et du directeur des services techniques d'adjuger le contrat au plus

bas soumissionnaire conforme, soit à Ogéo, pour un montant total de 11 115 \$, avant les taxes applicables, pour un contrat de trois (3) ans :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à Ogéo pour la réalisation du suivi de l'aquifère des puits SBL-4 et SBL-5, de 2019 à 2021 inclusivement, pour un montant total de 11 115,00 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis et au bordereau de soumission de l'appel d'offres INV2018-10;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 409-11-18 Adjudication de contrat à Mallette pour des services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2018, 2019 et 2020

Considérant que la Ville doit faire auditer son rapport financier annuellement et qu'un nouveau contrat doit être adjugé;

Considérant que l'appel d'offres sur invitation INV2018-12 a été envoyé le 18 octobre 2018 à quatre (4) firmes comptables et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 novembre 2018;

Considérant les résultats de l'analyse de l'unique soumission reçue par le comité de sélection :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	MONTANT (AVANT TAXES)	POINTAGE FINAL	RANG
<i>Mallette</i>	76	67 220,00 \$	18,74	1

Considérant que suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, la conformité de la soumission ayant obtenu le plus haut pointage final a été analysée et que cette dernière est conforme;

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique en gestion contractuelle et du comité de sélection d'adjuger le mandat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit *Mallette*, pour un pointage de 18.74 :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2018, 2019 et 2020, au soumissionnaire conforme ayant le meilleur rang, soit *Mallette*, pour un montant de 67 220,00 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis et au bordereau de soumission de l'appel d'offres INV2018-12;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 410-11-18 Adjudication de contrat à Raymond Chabot Grant Thornton pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable

Considérant que la Ville souhaite se doter d'un plan stratégique de développement durable;

Considérant que l'appel d'offres sur invitation INV2018-13 a été lancé le 18 octobre 2018 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 novembre 2018;

Considérant l'évaluation du comité de sélection et les résultats ci-dessous obtenus :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX SOUMIS	POINTAGE FINAL	RANG
<i>Raymond Chabot Grant Thornton</i>	86	39 000 \$	34,87	1
<i>Transfert environnement et société</i>	71	47 469 \$	25,49	2
<i>Addere services-conseil</i>	54	Pointage intérimaire insuffisant : enveloppe de prix non ouverte		

Considérant que suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, la conformité de la soumission ayant obtenu le plus haut pointage final a été analysée et que cette dernière est conforme;

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique en gestion contractuelle et du comité de sélection d'adjuger le mandat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit *Raymond Chabot Grant Thornton*, pour un pointage de 34.87 :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Raymond Chabot Grant Thornton* pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable, pour un montant de 39 000 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis et au bordereau de soumission de l'appel d'offres INV2018-13;
- Que le présent contrat soit financé à 50 % par le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$* et que 5 000 \$ supplémentaires y soient prévus pour financer pour le plan d'action 2019;
- Que le présent contrat soit financé à 50 % par la subvention du Fonds vert municipal;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. 411-11-18 Adjudication de contrat à Les Mains Vertes du paysage inc. pour des travaux de réfection de ponceau et de correction de talus

Considérant que la Ville souhaite doit procéder à des travaux de réfection de ponceau et de correction de talus;

Considérant que l'appel d'offres public SBDL2018-08 a été lancé le 22 octobre 2018 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 novembre 2018;

Considérant les résultats des soumissions suivantes reçues :

SOUSSIONNAIRES	SOUS-TOTAL
<i>Les Mains Vertes du paysage inc.</i>	64 643,33 \$
<i>Transport Beurivage inc.</i>	64 670,00 \$
<i>Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.</i>	67 090,00 \$
<i>Excavation ETR</i>	74 459,00 \$
<i>Les Excavations Lafontaine</i>	104 861,00 \$
<i>Construction Lemay</i>	114 875,00 \$
<i>Fernand Harvey et fils inc.</i>	117 000,00 \$
<i>Charles-Auguste Fortier inc.</i>	124 113,00 \$
<i>Aurel Harvey & fils</i>	130 000,00 \$
<i>Germain Construction</i>	135 430,00 \$
<i>Excavations Jos Pelletier</i>	165 875,20 \$

Considérant que la plus basse soumission est conforme;

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique en gestion contractuelle et de l'ingénieur au dossier d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Les Mains Vertes du paysage inc.*, pour un montant total de 64 643,33 \$, avant les taxes applicables :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Les Mains Vertes du paysage inc.* pour des travaux de réfection de ponceau et de stabilisation de talus, pour un montant de 64 643,33 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis et au bordereau

de soumission de l'appel d'offres public SBDL2018-08, conditionnellement à l'obtention des documents précisés dans l'analyse de conformité faite par la firme d'ingénierie, d'ici le 30 novembre 2018;

- Que le présent contrat soit financé à même le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

20. 412-11-18 Adjudication de contrat à GBi pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, la mise aux normes de l'instrumentation et la surveillance des travaux de réfection d'un bâtiment de réservoir d'eau potable

Considérant que la Ville doit procéder à la réfection et la mise aux normes du bâtiment pour le réservoir d'eau potable, situé dans le haut de la rue Bellevue;

Considérant que l'appel d'offres sur invitation INV2018-11 a été envoyé le 18 octobre 2018 à trois (3) firmes d'ingénierie et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 novembre 2018;

Considérant l'évaluation du comité de sélection et les résultats ci-dessous obtenus :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE INTÉrimAIRE	PRIX SOUMIS	POINTAGE FINAL	RANG
GBi	87	35 000\$	39,14	1
CHG Groupe-Conseil	64	Pointage intérimaire insuffisant : enveloppe de prix non ouverte		

Considérant que suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, la conformité de la soumission ayant obtenu le plus haut pointage final a été analysée et que cette dernière est conforme;

Considérant la recommandation favorable de la conseillère juridique en gestion contractuelle et du comité de sélection d'adjuger le mandat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage soit GBi, pour un pointage de 39.14 :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à GBi pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, la mise aux normes de l'instrumentation et la surveillance des travaux de réfection d'un bâtiment de réservoir d'eau potable, pour un montant de 35 000 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis et au bordereau de soumission de l'appel d'offres INV2018-11;
- Que le présent contrat soit financé à même le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000\$*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

TRAVAUX PUBLICS

21. 413-11-18 Acceptation des travaux de l'intersection Monardes-Saphirs et libération de la retenue contractuelle à Charles-Auguste-Fortier inc.

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres SBDL2013-05, le contrat de construction a été adjugé, le 26 août 2016, à Charles-Auguste Fortier inc., pour la construction de l'intersection de la rue des Monardes et de la rue des Saphirs;

Considérant que ces travaux sont exécutés;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier, soit M. Steve Brillant d'Aecom, signée en date du 7 mars 2017, d'accepter les travaux de façon finale et de libérer la retenue contractuelle;

Considérant qu'une entente est intervenue dans le litige lien la Ville et *Charles-Auguste-Fortier inc.* concernant le dynamitage, laquelle demeure confidentielle entre les parties;

Considérant la recommandation favorable du directeur des services techniques :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte les travaux de construction de l'intersection des rues des Monardes et des Saphirs, tel que décrit dans la recommandation d'Aecom, signée en date du 7 mars 2017;
- De libérer, à *Charles-Auguste Fortier inc.*, la retenue contractuelle au dossier pour un montant de 200 195,44 \$, incluant les taxes applicables;
- Qu'un montant de 161 928,31 \$ de ce paiement soit financé et payé à même le Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17 et ses amendements;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 414-11-18

Directive de paiement n°1 – Dragage du lac Goudreault

Considérant qu'à la suite, de l'appel d'offres SBDL2018-03, le contrat a été adjudgé le 9 juillet 2018 à *Sotraco*, pour l'exécution pour des travaux de dragage du lac Goudreault et d'ajout d'une borne sèche pour un montant de 180 710,40 \$, avant les taxes applicables;

Considérant la recommandation favorable du 10 octobre 2018, de la firme mandatée au projet, *Arpo groupe-conseil*, et du directeur des services techniques, de procéder au paiement de la directive de paiement n° 1, pour un montant total de 68 123,39 \$, incluant les taxes applicables :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- De verser un montant total de 68 123,39 \$, incluant les taxes applicables, à *Sotraco*, pour le paiement de la directive de paiement n°1, datée du 10 octobre 2018;
- Que le présent contrat soit financé à même le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

23. 415-11-18

Reconnaissance de l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré au programme de l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval, œuvrant sur le territoire de la ville, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre assurance de dommages offerts par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- Que ce conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'organisme l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

RESSOURCES HUMAINES

24. 416-11-18

Embauche de Mme Noémie Landry à titre de surveillante apparitrice, régulier, à temps partiel

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire a démontré le besoin d'embaucher un surveillant-appariteur afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Noémie Landry à titre de surveillante-apparitrice, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

25. 417-11-18

Embauche de Mme Émilie Parent à titre de surveillante apparitrice, régulier, à temps partiel

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire a démontré le besoin d'embaucher un surveillant-appariteur afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Émilie Parent à titre de surveillante-apparitrice, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

AUTORISATION DE SIGNATURES

26. 418-11-18

Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Jacques-Cartier pour la Fête de Noël

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier offre un programme d'aide à la culture;

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de ce programme pour l'activité de « Création d'une oeuvre éphémère collective- Atelier » :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des sports, des loisirs, de la culture et vie communautaire à déposer, au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la culture pour le projet « Création d'une oeuvre éphémère collective- Atelier » et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

27. 419-11-18

Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval prévoit la formation de dix (10) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l'article 6 du Programme :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

28. 420-11-18 Autorisation de signature – Addenda concernant l'entente relative à l'autorisation pour l'exécution de travaux, la fixation d'une indemnité et la confirmation d'une servitude

Considérant que l'entente relative à l'autorisation pour l'exécution de travaux, la fixation d'une indemnité et la confirmation d'une servitude a été signée le 4 août 2017 entre les parties;

Considérant que les travaux de remplacement de la conduite de trop-plein de la Ville située au 35, rue Goudreault ont été effectués comme dans l'entente;

Considérant que les modalités de versement de l'indemnité doivent être révisées;

Considérant que la présente entente et son addenda demeurent confidentiels entre les parties :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'autoriser la conseillère juridique en gestion contractuelle à signer l'addenda concernant l'entente relative à l'autorisation pour l'exécution de travaux, la fixation d'une indemnité et la confirmation d'une servitude.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

29. 421-11-18 Autorisation de signature – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

Considérant que le gouvernement du Québec a ouvert le *Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source*;

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière pour des projets correspondant aux critères de ce programme :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur général à déposer, au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

30. 422-11-18 Avis d'intention - Ajout d'une clôture architecturale dans le cadre de la réfection du pont situé sur l'avenue Sainte-Brigitte, secteur village

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite procéder à la reconstruction du pont situé sur l'avenue Sainte-Brigitte, dans le coeur villageois ;

Considérant que la Ville souhaite apporter certains éléments distinctifs à la reconstruction, notamment la mise en place d'une clôture de type architecturale;

Considérant la Ville s'engage défrayer une partie des coûts engendrés par cette demande, jusqu'à concurrence de 5 000 \$:

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De s'engager à défrayer une partie des coûts générés par l'ajout d'une clôture architecturale lors de la réfection du pont situé sur l'avenue Sainte-Brigitte, dans le cœur villageois;
- De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prévoir cette modification au protocole d'entente à intervenir;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

31. 423-11-18

Période de questions

À 19 h 26, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 26 .

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

32. 424-11-18

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 27.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.